

Objet : ALLOCATIONS & PRETS D'ETUDES
SECONDAIRES ET SUPERIEURES

Réseaux : Tous

Niveaux et Services : Secondaire – Supérieur

Période : septembre 2006

- A tous les Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, ordinaire ou spécialisée, organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directeurs-Présidents et Directeurs de catégorie des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directeurs des Ecoles Supérieures des Arts et Instituts supérieurs d'Architecture ;

Pour information :

- Aux associations de Parents ;
- Aux Organisations syndicales.

Autorité : Min.

Signataire : Marie-Dominique SIMONET

Gestionnaire :

Personne-ressource : Baudouin MILIS – tél. 02/213.35.24

Référence : MDS/MW/BM/bm/17.08.2006

Renvois: AGCF 29.04.2005 (2 arrêtés) , - AECF 08.07.1983

Nombre de pages : texte : 1 annexe : 1

Tél. pour duplicata : 02/213.35.24 – <http://www.adm.cfwb.be>

Mots-clés : allocations d'études

Permettre à chacune et à chacun d'entamer ou de poursuivre des études, quelles que soient ses origines sociales et familiales ou les ressources dont dispose sa famille, tel est bien l'objectif des Allocations et Prêts d'études secondaires et supérieures de la Communauté française.

S'il faut admettre que ces aides financières ne couvrent pas la totalité des frais liés aux études, il faut reconnaître que l'apport est loin d'être négligeable. Ainsi, au cours de la campagne 2005-2006, près de 120.000 bénéficiaires se sont vu octroyer un montant global de 40.000.000 € et la réduction des droits d'inscription a pu en outre être accordée à plus de 25.000 « boursiers » de l'enseignement supérieur – universitaire ou non.

Soucieux de faciliter l'accès à ces apports précieux pour les familles et les étudiants, le Gouvernement de la Communauté française a, à mon initiative, simplifié les formalités d'introduction des demandes d'allocations : un seul formulaire à renvoyer chaque année, au plus tard le 31 octobre.

Je tiens à vous remercier personnellement de la préoccupation sociale dont vous avez déjà fait preuve, avec votre équipe éducative, en diffusant cette information et en distribuant les brochures explicatives ainsi que les formulaires de demande d'allocations d'études qui vous avaient été adressés fin mai. Les échos qui me parviennent en sont la preuve.

Cependant, les vacances aidant, certaines familles auront peut-être perdu de vue la démarche qu'elles doivent impérativement accomplir avant l'échéance du 31 octobre prochain. Pour elles, un rappel de votre part pourrait s'avérer judicieux et leur permettre de garantir leur droit à un pécule bienvenu. Certains établissements ont d'ores et déjà judicieusement inséré ce point dans la liste des formalités de rentrée et informations diverses transmise aux parents ou aux étudiants au début de l'année scolaire.

Si vous le souhaitez, des brochures et formulaires de demande sont encore à votre disposition sur simple demande téléphonique auprès du Service central des Allocations d'études (tél. 02/413.38.30) ou de l'un des bureaux déconcentrés dont vous trouverez les coordonnées en annexe.

Au nom de tous les étudiants et des familles qu'ensemble nous pourrons encore ainsi aider, je vous remercie de votre précieuse collaboration et vous souhaite une fructueuse rentrée.

Marie-Dominique SIMONET,
Vice-Présidente du Gouvernement de la Communauté française,
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche scientifique et des Relations internationales,
en charge des Allocations et Prêts d'études secondaires et supérieures

Le Service des Allocations & Prêts d'études

➤ **Administration centrale – Formulaires et brochures**

Bureau 6 E 605
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles
Tél. : 02/413.38.30

➤ **Bureau de Bruxelles et Brabant wallon**

Bureaux 0 E 038 – 0 E 039 – 0 E 001 – 0 E 002
Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles
Tél. : 02/417.37.37 – 0800/20 000 (tél. vert gratuit)

➤ **Bureau du Hainaut**

Rue du Chemin de Fer, 433 à 7000 Mons
Tél. : 065/22.00.60 – 065/22.00.50

➤ **Bureau de Liège**

Bureaux 209 - 211
Rue d'Ougrée 65 à 4031 Angleur-Liège
Tél. : 04/361.52.80 – 04/361.52.90

➤ **Bureau du Luxembourg**

Rue de Sesselich 57 à 6700 Arlon
Tél. : 063/23.22.02 – 063/23.22.04

➤ **Bureau de Namur**

Rue Van Opré 89 à 5100 Jambes-Namur
Tél. : 081/32.84.03 – 081/32.84.40

❖ **www.cfwb.be/allocations-etudes**